

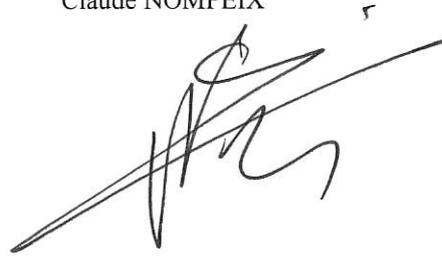
*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Et de la publication sur le site internet de la commune le :*

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
A Grézillac, le 01 juin 2023

Le secrétaire de séance
Didier NEBRED A



Le Maire
Claude NOMPEIX



Libourne

Date de reception de l'AR: 06/06/2023
033-213301948-2023_26-DE